



## Création micro entreprise aux UK et résider en France

-----  
Par Hugo\_Dub

Bonjour à tous !

J'ai plusieurs questions et j'espère que vous arriverez à me guider dans cette démarche.

Je suis entrepreneur Ebay en France. J'ai une micro entreprise en France.

J'ai dans l'optique de me mettre à vendre sur ebay.uk étant donné que ce marché est plus dynamique, je précise que je vends en dropshipping, donc je n'ai pas de stock.

J'aimerais donc créer une sold trader aux UK, en prenant une boîte postale spécifique pour la création de business aux UK. J'aurai donc mon siège social qui se situera au Royaume-Unis, et ce tout en résident en France. J'ajoute que je prendrais un compte bancaire en ligne aux UK.

Suite à cela, j'aimerais savoir :

- Est-ce que je devrais payer les impôts en Angleterre et France ?
- Recevant mes revenus sur le compte UK, je devrais donc transférer mes revenus sur mon compte bancaire français.

Est-ce qu'il y a des formalités ?

- Qu'en est-il des charges sociales ?
- Qu'en est-il de la TVA ? Et des frais de douanes ?

En vous remerciant d'avance pour vos réponses.

Cordialement.

Hugo

-----  
Par AGeorges

Bonsoir Hugo,

Commencez d'abord par bien étudier le sujet.

Par exemple, une SOLD TRADER, cela n'existe pas.  
C'est une SOLE TRADER.

Mais dans le principe, ici, c'est un forum juridique français. Alors une société au Royaume-Uni ?

Il vous faudra un VISA ... approprié.

Mais le Royaume-Uni est assez ouvert pour ces aspects.